



Vendée Falleron

Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 juillet 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 10 juillet 2020, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Les Sarments d'Or – Place de la Mairie – 85670 FALLERON, le **16 juillet 2020**.

PRÉSENTS : M. TENAUD, Mme CHAUVIN, M. ROUSSEAU, Mme CHARRIER, M. ROBIN, Mmes HERBERT et BEHEREC, M. MARTIN, Mme VRIGNEAU, M. JAUMOILLÉ, Mmes POUVREAU et BAUD, MM. MICHEL, BLUTEAU, PORCHER et GIROIRE et Mme SIMON.

EXCUSÉS : M. GROSSIN (donne pouvoir à M. TENAUD) et Mme GABORIT

Préalablement au démarrage de la séance, le Maire fait lecture au Conseil des pouvoirs remis par les personnes absentes (1 pouvoir) : Mickaël GROSSIN donne pouvoir à Gérard TENAUD.

La séance a été ouverte à 20 heures sous la Présidence de Monsieur Gérard TENAUD.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire désigne avec son accord Madame SIMON Stéphanie en qualité de secrétaire de séance.

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

L'ensemble des membres du Conseil Municipal ayant été destinataire d'un exemplaire du Procès-Verbal du 25 juin 2020, le Maire propose au Conseil de l'approuver.

Le Conseil approuve à l'unanimité le dernier Procès-Verbal.

II. DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL

Par délibération n°20-04-04 du 4 juin 2020, et conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour rendre certaines décisions.

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de cette délégation.

1. DÉCISIONS

Patrimoine

2020DECISION6 du 01/07/2020

- Décision d'approuver la convention technique et financière présentée par le SyDEV pour la réparation des mâts d'éclairage public Impasse du Grand Champ et Impasse des Prunelliers pour un montant total de 11 199€ HT, avec une participation financière de la Commune à hauteur de 5 600€.

1. INFORMATIONS DIA

Monsieur TENAUD, rapporteur, informe de la réponse qu'il a fait aux déclarations d'intention d'aliéner en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal, en application de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

IA 085 086 20 V0007

Propriétaire : M. et Mme TENAILLEAU Jean-François

Bénéficiaire : M. SIRE et Mme JOLLY

Terrain bâti : 11 Rue du Moulin – FALLERON (cadastré AE n°99p)

Prix de vente : 30 000€ + frais d'acte

Surface du terrain : 1 300 m²

Renonciation au droit de préemption le 1^{er} juillet 2020

IA 085 086 20 V0008

Propriétaire : M. CHARRIER Gaël

Bénéficiaire : M. GOUIN et Mme PARNEL

Terrain bâti : 37 Rue de Nantes – FALLERON (cadastré AC n°128)

Prix de vente : 120 000€ + frais d'acte

Surface du terrain : 590 m²

Renonciation au droit de préemption le 1^{er} juillet 2020

IA 085 086 20 V0009

Propriétaire : SARL LOTIR EN VENDÉE

Bénéficiaire : Mme GODIN Anaïs

Terrain bâti : 25 Rue des Rossignols (lot n°9 Le Moulin de Gâtebourse) – FALLERON (cadastré ZI n°361)

Prix de vente : 25 000€ + frais d'acte

Surface du terrain : 536 m²

Renonciation au droit de préemption le 1^{er} juillet 2020

IA 085 086 20 V0010

Propriétaire : M. et Mme CHALOT Nicolas

Bénéficiaire : M. et Mme GALLOT

Terrain bâti : 9 Rue des Plantes – FALLERON (cadastré AE n°60°)

Prix de vente : 145 000€ + frais d'acte

Surface du terrain : 657 m²

Renonciation au droit de préemption le 1^{er} juillet 2020

IA 085 086 20 V0011

Propriétaire : M. et Mme BOUCARD Christian

Bénéficiaire : Mme LAMY et M. LARDIERE

Terrain bâti : 46 et 50 Rue de Saint-Gilles – FALLERON (cadastrés AH n°277 et AH n°279)

Prix de vente : 47 000€ + frais d'acte

Surface du terrain : 860 m²

Renonciation au droit de préemption le 1^{er} juillet 2020

III. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**1. DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

Délibération n°20-06-01

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de renouveler les membres de la Commission Communale des Impôts Directs Locaux (CCID). Cette CCID tient une place centrale dans la fiscalité locale directe en :

- Donnant chaque année son avis sur les nouvelles évaluations et les modifications d'évaluation des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale ;
- Participant à la détermination et la mise à jour des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels (secteurs, tarifs et coefficients de localisation) ;
- Signalant à l'administration les changements affectant les propriétés bâties et non bâties non pris en compte par l'administration fiscale.

La CCID est composée de la façon suivante :

- Le Maire, président de la CCID
- 6 commissaires titulaires
- 6 commissaires suppléants

Cependant, il convient de proposer une liste de commissaires en nombre double, soit 24 noms.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention, propose la liste de contribuables suivante pour la composition de la CCID :

ACHARD Bernard	CHATELIER Gérard
HERBERT Yveline	BETHUIS Nicolas
BOURON René	GIRAUD Landry
ROUSSEAU Yvon	PERRAUDEAU Joël
VRIGNEAU Chantal	BOIZIAU Dominique
CHAUVIN Christine	BOIZIAU Benoît
DABRETEAU Jacky	DESJARDINS Isabelle
DE LAVENNE Guy	BROCHET Christian
GENAUDEAU Remy	LAPRA Jeannine
GROSSIN Mickaël	ORSEAU Claude
CHATELIER René	SALAUD Tony
CELO Gérard	PORCHER Yannick

2. LOYER DE LA SUPERETTE

Délibération n°20-06-02

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des repreneurs se sont fait connaître pour relancer l'activité de superette de la Commune.

Après les avoir rencontrés, ces potentiels repreneurs sollicitent auprès du Conseil Municipal une aide financière sur le loyer pour les aider à démarrer leur activité.

Après en avoir délibéré, par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention, le Conseil Municipal décide :

- D'échelonner les loyers de la manière suivante :
 - o 1^{er} semestre : 260€ par mois
 - o 2nd semestre : 390€ par mois
 - o 3^{ème} semestre : 520€ par mois
 - o 4^{ème} semestre : 650€ par mois
- Qu'à partir de la troisième année, le loyer sera révisé annuellement avec l'indice des loyers commerciaux, à la date anniversaire du contrat.

3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Délibération n°20-06-03

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du Budget Primitif du Budget Général pour l'année 2020, qui s'établit comme suit :

Fonctionnement	:	1 413 634.35 €
Investissement	:	1 319 503.63 €

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention,

Adopte le budget primitif 2020.

4. VOTE BUDGET PRIMITIF 2020 – B. Assainissement

Délibération n°20-06-04

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du Budget Primitif du Budget Assainissement pour l'année 2020, qui s'établit comme suit :

Fonctionnement	:	409 732.69 €
----------------	---	--------------

Investissement : 488 815.06 €

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention

Adopte le budget primitif assainissement 2020.

IV. QUESTIONS DIVERSES

Date des prochaines réunions :

- Conseil Municipal : 30 juillet 2020 à 20h, salle Les Sarments d'Or.
- Pas de Conseil Municipal au mois d'août.

Le Maire lève la séance à 22h00.

Le Maire,
Gérard TENAUD

